

Nombre de membres**en exercice** : 15**Séance du 12 mars 2021****Date de convocation** : 06/03/2021**Présents** : 15

L'an deux mille vingt-et-un et le douze mars l'assemblée régulièrement convoquée le 12 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de Nathalie GARDES

Votants : 15**Sont présents** : Nathalie GARDES, Guy SENAUD, Véronique SALESSES-BRECHET, Serge LE NOAN, Aurélie CHEBANCE, Bernard MASSINI, Audrey SEBTI-GIBERT, Dominique TOURDE, Céline GAILLARD, Benjamin ROUME, Evelyne RIGAL-DAUDE, Laurent RAOUX, Danièle GAILLAC-TOIRE, Patrick LAVIGNE, Geneviève GAGNE**Représentés** :**Excusés** :**Absents** :**Secrétaire de séance** : Véronique SALESSES-BRECHETObjet: Vote du compte de gestion - saint simon - DE 2021 001

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Nathalie GARDES, Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote : Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Objet: Vote du compte administratif - saint simon - DE 2021 002

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Guy SENAUD

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Nathalie GARDES après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	111 887.19			14 990.89	111 887.19	14 990.89
Opérations exercice	406 795.25	499 926.68	778 996.23	1 009 335.38	1 185 791.48	1 509 262.06
Total	518 682.44	499 926.68	778 996.23	1 024 326.27	1 297 678.67	1 524 252.95

Résultat de clôture	18 755.76			245 330.04		226 574.28
Restes à réaliser	58 441.00	116 940.00			58 441.00	116 940.00
Total cumulé	77 196.76	116 940.00		245 330.04	58 441.00	343 514.28
Résultat définitif		39 743.24		245 330.04		285 073.28

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - saint simon - DE 2021 003

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 245 330.04** décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	14 990.89
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	170 997.11
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	230 339.15
Résultat cumulé au 31/12/2020	245 330.04
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	245 330.04
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	245 330.04
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote : Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Objet: Demande de subvention DSIL rénovation des vestiaires et sanitaires du rugby - DE 2021 004

Mme le Maire expose au conseil municipal que les travaux de rénovation des vestiaires du rugby peuvent être éligibles au programme de la Dotation de soutien à l'investissement local proposé dans le cadre du Plan de relance de l'Etat dans son volet rénovation des bâtiments publics.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider ce projet et de solliciter cette aide de l'Etat pour soutenir ce projet dont le montant estimatif, maîtrise d'oeuvre comprise est de **312 910 € H.T. soit 375 492,00 € T.T.C.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide

- de valider ce projet et de l'inscrire au budget communal
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL 2021 pour soutenir ce projet dont le montant est de **312 910 € H.T.**, avec le plan de financement suivant :

<i>Co financeur</i>	<i>Fonds</i>	<i>Taux sollicité</i>	<i>Montant</i>
ETAT	DSIL 2021	40 %	125 164,00 €
ANS	Eq. sportifs niveau local	20 %	62 582,00 €
Région	Equipements sportifs	20 %	62 582,00 €
Auto financement		20 %	62 582,00 €
TOTAL GENERAL H.T.			312 910,00 €

Résultat du vote : Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Objet: Demande de subvention école numérique - DE 2021 005

Madame le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du plan de relance, le Ministère de l'éducation nationale met des crédits pour l'équipement numérique des écoles élémentaires et primaires (cycle 2 et 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base.

Le plan couvre deux volets simultanément : le socle numérique de base (la partie matériel) et les ressources numériques. En lien avec l'équipe d'enseignants, l'enseignant référent à l'usage du numérique et le CIT, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de la commune, les besoins nécessaires pour atteindre ce socle ont été définis, tant en matériel pour les classes, les enseignants et la direction, qu'en terme de ressources numériques : accès Internet, abonnement à des services en ligne, l'achat de manuels numériques, etc.

Le plan de financement prévisionnel nécessaire au dépôt du dossier de demande de subvention est le suivant :

Volets de l'Appel A Projet	Montant global prévisionnel (TTC) pour la commune	Montant projet subventionnable	Montant de la subvention Etat pour la commune	Taux de subvention prévisionnel
Volet équipements	18 910	14 000	9 800	52%
Volet services et ressources	1 770	1 200	600	34%
Total	20 680		10 400	50%

Madame le Maire propose à l'assemblée de valider cette demande de subvention auprès de l'Etat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal DECIDE :

- De valider l'acquisition de l'équipement numérique de l'école à hauteur de 18 910 € TTC ainsi que des ressources numériques nécessaires.
- De demander à l'Etat dans le cadre du Plan de relance - socle numérique dans les écoles une participation pour soutenir l'acquisition de matériel et de ressources estimées comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Résultat du vote : Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Objet: Demande de subvention à l'Agence nationale du Sport - rénovation des vestiaires et sanitaires du rugby - DE 2021 006

Mme le Maire expose au conseil municipal que les travaux de rénovation des vestiaires du rugby peuvent être éligibles au programme de l'Agence Nationale du Sport.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider ce projet et de solliciter cette aide de l'ANS pour soutenir ce projet dont le montant estimatif, maîtrise d'oeuvre comprise est de **312 910 € H.T.** soit **375 492,00 € T.T.C.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide

- de valider ce projet et de l'inscrire au budget communal
- de solliciter l'aide de l'ANS pour soutenir ce projet dont le montant est de **312 910 € H.T.**, avec le plan de financement suivant :

<i>Co financeur</i>	<i>Fonds</i>	<i>Taux sollicité</i>	<i>Montant</i>
ETAT	DSIL 2021	40 %	125 164,00 €
ANS	Eq. sportifs niveau local	20 %	62 582,00 €
Région	Equipements sportifs	20 %	62 582,00 €
Auto financement		20 %	62 582,00 €
TOTAL GENERAL H.T.			312 910,00 €

Résultat du vote : Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Objet: Création d'emploi - DE 2021 007

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu la délibération du conseil municipal DE-2018-036 du 19 septembre 2019 portant à 100 % le ratio des promus / promouvables pour l'ensemble des cadres d'emplois existant dans la collectivité ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 02.07.2020,

Considérant la nécessité de créer

- un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe, en raison de la possibilité d'avancement de grade offerte à un adjoint technique territorial principal de 2ème classe ;
- un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, en raison de la possibilité d'avancement de grade offerte à un adjoint technique territorial ;

Mme Le Maire propose à l'assemblée de créer :

- un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet ;
- un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

1) de créer

- un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet ;
- un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet ;

2) d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé à compter du 01.04.2021 :

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoint technique territorial

- Grade : adjoint technique territorial principal de 1ère classe :
 - ancien effectif : 0
 - nouvel effectif : 1
- Grade : adjoint technique territorial principal de 2ème classe :
 - ancien effectif : 3
 - nouvel effectif : 3

- Grade : adjoint technique territorial :
 - ancien effectif : 5
 - nouvel effectif : 4

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, article 6411.

Résultat du vote : Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Objet: Création d'emploi - DE 2021 008

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu la délibération du conseil municipal DE-2018-036 du 19 septembre 2019 portant à 100 % le ratio des promus / promouvables pour l'ensemble des cadres d'emplois existant dans la collectivité ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 02.07.2020 et modifié par la délibération 2021-007 ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial en raison de la nécessité de pérenniser un poste non permanent au service périscolaire ;

Mme Le Maire propose au conseil de créer un emploi d'adjoint technique à raison de 19 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- 1) de créer un emploi d'adjoint technique territorial non complet à raison de 19 heures par semaine.
- 2) d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé à compter du 01.04.2021 :

Filière : technique : Cadre d'emploi : adjoint technique territorial

- Grade : adjoint technique territorial :
 - ancien effectif : 4
 - nouvel effectif : 5

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, article 6411.

Résultat du vote : Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Objet: Annulation de dette d'un administré - DE 2021 009

Mme le Trésorier d'Aurillac-Banlieue signale à la Commune que la commission de surendettement de la Banque de France a décidé d'annuler les dettes d'un administré de Saint-Simon.

Dans le détail, cette personne est redevable à la commune de 347,20 euros de redevances de cantine et de transport scolaire.

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir accepter d'annuler cette dette.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal DECIDE

- d'annuler la dette de 347,20 € demandée par Mme le Trésorier d'Aurillac Banlieue ;
- d'imputer cette dépense au compte 6542 du budget communal.

Résultat du vote : Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

TABLE RÉCAPITULATIVE

de la séance du 12 mars 2021

NUMERO	OBJET
DE_2021_001	Vote du compte de gestion - saint_simon
DE_2021_002	Vote du compte administratif - saint_simon
DE_2021_003	Affectation du résultat de fonctionnement - saint_simon
DE_2021_004	Demande de subvention DSIL rénovation des vestiaires et sanitaires du rugby
DE_2021_005	Demande de subvention école numérique
DE_2021_006	Demande de subvention à l'Agence nationale du Sport - rénovation des vestiaires et sanitaires du rugby
DE_2021_007	Création d'emploi
DE_2021_008	Création d'emploi
DE_2021_009	Annulation de dette d'un administré

Nathalie GARDES,

Guy SENAUD,

Véronique SALESSES-BRECHET,

Serge LE NOAN,

Aurélie CHEBANCE,

Bernard MASSINI,

Audrey SEBTI-GIBERT,

Dominique TOURDE,

Céline GAILLARD,

Benjamin ROUME,

Evelyne RIGAL-DAUDE,

Laurent RAOUX,

Danièle GAILLAC-TOIRE,

Patrick LAVIGNE,

Geneviève GAGNE